



COMHAFAT/ATLAFCO

*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE
LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE*

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN
STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN*

RAPPORT

PARTICIPATION DE LA COMHAFAT A LA 24^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE (ICCAT-CICTA)



11-18 NOVEMBRE 2024,
LIMASSOL- CHYPRE

Introduction

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) s'est réunie à Limassol (Chypre), du 11 au 18 novembre 2024, en session extraordinaire pour prendre des décisions importantes sur la réglementation des pêcheries de l'ICCAT et a adopté, entre autres :

- Une nouvelle mesure de gestion pour les thonidés tropicaux,
- La mise en œuvre de deux nouvelles procédures de gestion potentielles (CMP) pour l'espadon de l'Atlantique Nord et le listao de l'Ouest,
- La planification d'un nouveau processus d'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour le germon de l'Atlantique Sud et le requin peau bleue de l'Atlantique.

Aussi, la Commission s'est-elle réunie à Chypre dans le but d'évaluer les résultats du plan de travail de 2024 ainsi que l'état actuel de l'application des mesures réglementaires en vigueur et d'établir des mesures de conservation et de gestion pour l'avenir des espèces thonières et autres espèces apparentées qui entrent dans son champs de compétence.

I- Principaux points saillants de la participation de la COMHAFAT

La COMHAFAT a participé activement à la 24^{ème} session extraordinaire de l'ICCAT. **En effet, sa présence notamment au sein du groupe de négociation du Panel-1 a été déterminante dans l'adoption du plan de gestion pluriannuel des thonidés tropicaux.**

I.1- Thonidés tropicaux :

Concernant cette pêcherie, il est à rappeler que le Secrétariat exécutif de la COMHAFAT a organisé, depuis le début de cette année, plusieurs réunions de coordination entre ses Etats membres avec les parties contractantes membres du Panel-1 (Japon, Union Européenne, Etats-Unis d'Amérique, Pays membres de l'OSPESCA + Brésil, Président du Panel-1..).

Cette démarche collaborative et de discussions engagées dans un esprit de confiance et de compréhension mutuelles entre les Etats membres de la COMHAFAT et les parties contractantes sus-citées a donné les résultats escomptés par l'adoption de ce nouveau plan de gestion qui a tenu compte des attentes et besoins de l'ensemble des parties concernées.

En effet, après cinq années de discussions approfondies concernant le programme pluriannuel de conservation et de gestion des thonidés tropicaux, une nouvelle mesure de gestion pour cette importante pêcherie a été approuvée.

Ainsi, les CPC ont abouti à un accord qui porte sur un nouveau **TAC de 73.011 t pour le thon obèse, avec un nouveau tableau d'allocation des limites de capture qui consacre 6.100 t aux petits pêcheurs, tandis que le TAC pour l'albacore reste à 110.000 t comme recommandé par le SCRS.**

En outre, une fermeture de la pêche de 45 jours (du 17 mars au 30 avril) et la limitation de l'utilisation des DCP (288 par navire de pêche à partir de 2026) ont également été approuvées.

Ainsi, nous pouvons dire que la COMHAFAT a joué un rôle de leadership, clef et déterminant dans le processus d'approbation du nouveau plan de gestion pluriannuel des thonidés tropicaux sus résumé, ce qui dénote, une nouvelle fois, du poids et du rôle majeur qu'elle joue et qu'elle entend jouer dans l'avenir au sein des organisations régionales de gestion des pêches.

Aussi, la confiance placée en elle par les CPC de l'ICCAT et les organismes partenaires (OSPESCA..) renforce sa légitimité en tant qu'instrument régional prônant l'utilisation durable des ressources marines vivantes et outil incontournable dans la coopération multirégionale.

I.2- Autres mesures de gestion adoptées lors de la 24^{ème} session extraordinaire de l'ICCAT :

En 2024, des évaluations scientifiques complètes des stocks ont été effectuées par le SCRS et ses groupes d'espèces pour trois espèces : albacore (*Thunnus albacares*) ; makaire bleu (*Makaira nigricans*) ; un istiophoridé commun dans les pêcheries artisanales et commerciales ; et le germon de la Méditerranée (*Thunnus alalunga*).

Pour la première fois de son histoire, l'ICCAT a adopté deux nouvelles CMP : pour le listao de l'Ouest, visant à fixer le TAC pour 2026 et au-delà, et pour l'espadon de l'Atlantique Nord, fixant un TAC de 14.769 t pour la période 2025-2027.

Ces mesures inédites, qui sont le fruit d'une collaboration approfondie entre les scientifiques, les gestionnaires et les parties prenantes de l'ICCAT.

Ces nouvelles mesures de gestion devraient garantir une pêche durable et rentable à long terme de ces stocks.

En outre, la Commission a convenu d'objectifs de gestion opérationnels pour le germon de l'Atlantique Sud. La feuille de route de l'ICCAT pour la MSE a été mise à jour et comprend désormais les nouveaux processus de MSE qui débiteront en 2025 pour le germon de l'Atlantique Sud et le requin peau bleue de l'Atlantique Nord et Sud.

L'ICCAT a confirmé la pleine entrée en vigueur de la Recommandation de l'ICCAT pour la conservation des requins-baleines (*Rhincodon typus*) capturés en association avec les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 23-12) au plus tard le 1er janvier 2025, et la pleine entrée en vigueur de la Recommandation de l'ICCAT sur les raies mobulidées (famille des mobulidae) capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 23-14) au plus tard le 1er juillet 2025, qui interdisent que ces espèces soient retenues à bord, transbordées ou débarquées, en tout ou en partie.

La Commission a accepté de modifier le plan de gestion pluriannuel pour le thon rouge de l'Atlantique Est et la Méditerranée, notamment en ce qui concerne les aspects relatifs à l'élevage du thon rouge ainsi que les mesures de gestion et de contrôle du thon rouge issu de l'aquaculture utilisant des alevins éclos artificiellement.

En outre, elle a également accepté un amendement au plan de rétablissement du germon de la Méditerranée, qui tient compte des besoins des pêcheries de l'Algérie et de la Tunisie.

La Commission a également pris des mesures fermes pour renforcer et garantir la mise en œuvre effective des mesures de conservation et de gestion.

L'ICCAT a notamment adopté des recommandations sur la protection de la santé et de la sécurité des observateurs dans le cadre des programmes d'observateurs des CPC sur les opérations de transbordement et sur l'aquaculture du thon rouge.

La Commission a aussi consolidé le processus d'élection de ses mandataires en le clarifiant davantage pour mieux prendre en compte les préoccupations de ses membres et assurer une représentation juste et équilibrée de tous les intérêts : États développés et en développement, équilibre géographique et équilibre du genre.

Le Comité d'application (COC) a examiné la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT par les Parties contractantes (CPC) et les Parties non contractantes coopérantes (NCPC) et a recueilli les contributions des CPC afin d'identifier les priorités à plus long terme à inclure dans le plan stratégique du COC.

La Commission a également convenu de chercher à réduire la charge actuelle liée à la communication des données et à simplifier les documents du Comité d'application et ce, dans la mesure du possible.

Au total, 15 nouvelles Recommandations et deux nouvelles Résolutions ont été adoptées, couvrant des questions importantes relatives à la conservation des thonidés et des espèces apparentées de l'Atlantique ainsi qu'à la gestion des pêcheries.

Liste des Recommandations et des Résolutions adoptées

- Recommandation de l'ICCAT sur la poursuite du renforcement du dialogue entre les halieutes et les gestionnaires des pêcheries
- Recommandation de l'ICCAT sur l'application du système intégré de gestion en ligne (IOMS)
- Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-16 amendant la Recommandation 21-18 concernant l'application du système eBCD
- Recommandation de l'ICCAT sur le thon rouge d'aquaculture
- Recommandation de l'ICCAT visant à protéger la santé et à garantir la sécurité des observateurs dans le cadre des programmes d'observateurs des CPC
- Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 21-15 sur le transbordement
- Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 22-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux
- Résolution de l'ICCAT sur les objectifs de gestion opérationnels provisoires pour le thon obèse, l'albacore et le stock oriental de listao de l'Atlantique
- Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 23-02 sur le plan de remboursement de thon obèse par le Brésil
- Recommandation de l'ICCAT sur une procédure de gestion possible pour le listao de l'Atlantique Ouest
- Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-08 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée
- Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 23-08 relative à un projet pilote d'élevage du thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans la mer Cantabrique
- Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 22-05 établissant un programme de rétablissement pour le germon de la Méditerranée
- Résolution de l'ICCAT concernant l'élaboration d'objectifs de gestion opérationnels initiaux pour le germon de l'Atlantique Sud
- Recommandation de l'ICCAT sur des mesures de conservation et de gestion, incluant une procédure de gestion, pour l'espadon de l'Atlantique Nord
- Recommandation de l'ICCAT sur les limites de capture pour l'espadon de la Méditerranée
- Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 23-14 sur les raies mobulidées (famille Mobulidae) capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT.

Annexe 1: Liste des membres de la délégation de la COMHAFAT

Etats membres :

- Mme Anna Cham MBENGA - Gambie
- Mme Diaha CONSTANCE - Côte d'Ivoire
- Mr Urbain BRITO - Bénin
- Mme Lucienne Ariane DIAPOMA - Gabon
- Mr Mamadou SEYE - Sénégal
- Mr Lamine CAMARA - Mauritanie
- Mr Adu ANTWI Alexander - Ghana
- Mr João Gomes PESSOA Lima - Sao Tomé et Principe
- Mr Justin AMANDE - Consultant

Secrétariat exécutif de la COMHAFAT :

- Mr Taoufik EL KTIRI
- Mr Abdennaji LAAMRICH
- Mr Atsushi ISHIKAWA
- Mr Mohammed HADDAD
- Mme Hayat ASSARA

Annexe 2 : Programme prévisionnel de la 24^{ème} session extraordinaire de la commission

GEN_002/2024
31/07/2024 15:50

Tentative schedule for the 2024 Commission meeting
Calendrier provisoire de la réunion 2024 de la Commission
Programa provisional para la reunión de la Comisión de 2024

Day/Time Jour/Heure Dia/Hora	8:30-9:00	9:00-10:30		11:00-13:00		14:30-16:00		16:30-18:00	18:00 -19:00
Sat/Sam./Sáb. 9	Registration Inscription Registro	PA1	Coffee break/Pause-café/Pausa café	PA1	Lunch/Déjeuner/Almuerzo	PA1	Coffee break/Pause-café/Pausa café	PA1	
Sun/Dim./Dom. 10		PA1		PA1		PA1		PA1	Officers meeting Réunion des mandataires Reunión de cargos
Mon/Lun./Lun. 11**	Registration/HD Meeting Inscription/Réunion HD Registro/Reunión HD	Opening*/PLE Ouverture*/PLE Apertura*/PLE		PLE		PLE		PLE	PLE
Tues/Mar./Mar. 12		PA1		PA2		PA3		PA4	
Wed/Mer./Miérc. 13		STACFAD		PWG		COC		PA2	
Thurs/Jeu./Juev. 14	HD Meeting (TBD) Réunion HD (TBD) Reunión HD (TBD)	COC		PA4		PWG		PA1	
Fri/Ven./Vier. 15		COC		PA2		STACFAD		PA2	
Sat/Sam./Sáb. 16		COC		PWG		PA4		STACFAD	
Sun/Dim./Dom. 17		PA1		TBD		No meeting Aucune réunion Sin reunión		No meeting Aucune réunion Sin reunión	
Mon/Lun./Lun. 18		TBD		PLE		PLE		PLE	

COC	Compliance Committee/Comité d'application/Comité de Cumplimiento
PWG	Permanent Working Group for the Improvement of ICCAT Statistics and Conservation Measures/Groupe de travail permanent pour l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT/Grupo de trabajo permanente para la mejora de las estadísticas y normas de conservación de ICCAT
STACFAD	Standing Committee on Finance and Administration/Comité permanent pour les finances et l'administration/Comité permanente de finanzas y administración
PA 1-4	Panels 1 to 4/Sous-commissions 1 à 4/Subcomisiones 1 a 4
PLE	Plenary/Plénière/Sesiones plenarias
HD	Head Delegate/Chef de délégation/Jefe de delegación
TBD	To be decided/A déterminer/Par decidir

* The meeting will start at 9:30 on Monday 11 November and at 9:00 am for the rest of the week./La réunion commencera à 9h30 le lundi 11 novembre et à 9h pendant le restant de la semaine./La reunión comenzará a las 09:30 horas el lunes, 11 de noviembre, y a las 09:00 horas durante el resto de la semana.

** A welcome cocktail party will be held on the evening of Monday, 11 November 2024./Un cocktail de bienvenue sera offert dans la soirée du lundi 11 novembre 2024./Se ofrecerá un cóctel de bienvenida en la tarde del lunes, 11 de noviembre de 2024.